



ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION
DE DROIT
AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC

Je certifie que la réquisition présentée le 2016-03-18 à 09:46 a été inscrite au Livre
foncier de la circonscription foncière de Montréal
sous le numéro 22 186 331.

Le fichier de signature électronique ECACL22_186_331.sig, qui accompagne ce document, émis par **M^e Stéphanie Cashman-Pelletier**, L'Officier de la **publicité foncière du Québec**, atteste que la transmission du document est sans altération et que celui-ci provient du Registre foncier.

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Avis	
Forme :	Sous seing privé	
Nature générale :	Avis de décontamination	
Nom des parties :	Propriétaire	BRALEXO INVESTMENTS LTD./ INVESTISSEMENT BRALEXO LTÉE.

AVIS DE DÉCONTAMINATION

(Article 31.59 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

Pointe-Claire, Province de Québec, ce Premier (1^{er}) jour de mars de l'an deux mille seize (2016).

COMPARAÎT :

BRALEXO INVESTMENTS LTD./
INVESTISSEMENTS BRALEXO LTÉE., une
société légalement constituée, résultant de la
fusion de **DEVNUOVO DEVELOPPEMENT**
INC.(AUTREFOIS CONNU SOUS 8196834
CANADA INC.) et **BRALEXO**
INVESTMENTS LTD./
INVESTISSEMENTS BRALEXO LTÉE, aux
termes d'une fusion simplifiée en date du
premier (1^{er}) octobre deux mille treize (2013), de
ayant son siège social situé au **7221, rue Clark,**
unité 100, Montréal (Québec) H2R 0A9,
agissant aux présentes et représentée par
Alexandre MATIC, son Président, dûment
autorisé par une résolution du de l'administrateur
unique en date du dix-huit (18) février deux
mille seize (2016), laquelle n'a pas été révoqué
et est toujours en vigueur.

(ci-après le « Comparant »)

LEQUEL DONNE LE PRÉSENT AVIS et demande à l'officier du bureau de la
publicité des droits de la circonscription foncière de **Montréal** d'inscrire sur le
registre le présent avis de décontamination concernant le terrain désigné ci-après,
faisant état de l'absence ou de la présence des contaminants dans le terrain en deçà
des valeurs limites réglementaires, tel qu'il apparaît dans le résumé de(s) l'étude(s)
de caractérisation présenté ci-dessous et attesté par un expert visé par l'article
31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2, et, le cas échéant,
d'une mention des restrictions à l'utilisation du terrain inscrites sur le registre
foncier devenues caduques du fait de la décontamination.

1. DESIGNATION DU TERRAIN

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant :

- 1.1 Anciennement connu sous le lot **UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE (1 867 964)** du Cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, et
- 1.2 Maintenant connu sous les lots **CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT DOUZE, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-NEUF, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE ET DOUZE, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-TREIZE, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUATORZE, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SEIZE, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-UN, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-TROIS, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-CINQ, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-NEUF, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DOUZE, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE,**

CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN
MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE,
CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN
MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUINZE,
CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN
MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE, CINQ
MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE
NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT, CINQ
MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE
NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT, CINQ
MILLIONS HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE
NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF, CINQ
MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE,
CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX
MILLE UN, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-
DEUX MILLE DEUX, CINQ MILLIONS HUIT CENT
TRENTE-DEUX MILLE TROIS, CINQ MILLIONS
HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE QUATRE,
CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX
MILLE CINQ, CINQ MILLIONS HUIT CENT
TRENTE-DEUX MILLE SIX, CINQ MILLIONS HUIT
CENT TRENTE-DEUX MILLE SEPT, CINQ
MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE
HUIT, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-
DEUX MILLE NEUF, CINQ MILLIONS HUIT CENT
TRENTE-DEUX MILLE DIX, CINQ MILLIONS HUIT
CENT TRENTE-DEUX MILLE ONZE, CINQ
MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE
DOUZE, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-
DEUX MILLE TREIZE, CINQ MILLIONS HUIT
CENT TRENTE-DEUX MILLE QUATORZE, CINQ
MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE
QUINZE, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-
DEUX MILLE SEIZE, CINQ MILLIONS HUIT CENT
TRENTE-DEUX MILLE DIX-SEPT, CINQ MILLIONS
HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE DIX-HUIT,
CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX
MILLE DIX-NEUF, CINQ MILLIONS HUIT CENT
TRENTE-DEUX MILLE VINGT, CINQ MILLIONS
HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE VINGT ET UN,
CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX
MILLE VINGT-DEUX, CINQ MILLIONS HUIT
CENT TRENTE-DEUX MILLE VINGT-TROIS, CINQ
MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE
VINGT-QUATRE, CINQ MILLIONS HUIT CENT
TRENTE-DEUX MILLE VINGT-CINQ, CINQ
MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE
VINGT-SIX, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-
DEUX MILLE VINGT-SEPT, CINQ MILLIONS HUIT
CENT TRENTE-DEUX MILLE VINGT-HUIT, CINQ
MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE
VINGT-NEUF, CINQ MILLIONS HUIT CENT

TRENTE-DEUX MILLE TRENTE, CINQ MILLIONS
HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE TRENTE ET
UN, CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX
MILLE TRENTE-DEUX, CINQ MILLIONS HUIT
CENT TRENTE-DEUX MILLE TRENTE-TROIS,
CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX
MILLE TRENTE-QUATRE, CINQ MILLIONS HUIT
CENT TRENTE-DEUX MILLE TRENTE-CINQ,
CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX
MILLE TRENTE-SIX, CINQ MILLIONS HUIT CENT
TRENTE-DEUX MILLE TRENTE-SEPT, CINQ
MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE
TRENTE-HUIT, CINQ MILLIONS HUIT CENT
TRENTE-DEUX MILLE TRENTE-NEUF, CINQ
MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE
QUARANTE, CINQ MILLIONS HUIT CENT
TRENTE-DEUX MILLE QUARANTE ET UN, CINQ
MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE
QUARANTE-DEUX, CINQ MILLIONS HUIT CENT
TRENTE-DEUX MILLE QUARANTE-TROIS, CINQ
MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE
QUARANTE-QUATRE, CINQ MILLIONS HUIT
CENT TRENTE-DEUX MILLE QUARANTE-CINQ,
CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX
MILLE QUARANTE-SIX, CINQ MILLIONS HUIT
CENT TRENTE-DEUX MILLE QUARANTE-SEPT,
CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX
MILLE QUARANTE-HUIT, CINQ MILLIONS HUIT
CENT TRENTE-DEUX MILLE QUARANTE-NEUF,
CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX
MILLE CINQUANTE et CINQ MILLIONS HUIT
CENT TRENTE-DEUX MILLE CINQUANTE ET UN
(5 831 912,5 831 969, 5 831 970, 5 831 971, 5 831 972,
5 831 973, 5 831 974, 5 831 975, 5 831 976, 5 831 977,
5 831 978, 5 831 979, 5 831 980, 5 831 981, 5 831 982,
5 831 983, 5 831 984, 5 831 985, 5 831 986, 5 831 987,
5 831 988, 5 831 989, 5 831 990, 5 831 991, 5 831 992,
5 831 993, 5 831 994, 5 831 995, 5 831 996, 5 831 997,
5 831 998, 5 831 999, 5 832 000, 5 832 001, 5 832 002,
5 832 003, 5 832 004, 5 832 005, 5 832 006, 5 832 007,
5 832 008, 5 832 009, 5 832 010, 5 832 011, 5 832 012,
5 832 013, 5 832 014, 5 832 015, 5 832 016, 5 832 017, 5
832 018, 5 832 019, 5 832 020, 5 832 021, 5 832 022,
5 832 023, 5 832 024, 5 832 025, 5 832 026, 5 832 026,
5 832 027, 5 832 028, 5 832 029, 5 832 030, 5 832 031,
5 832 032, 5 832 032, 5 832 033, 5 832 034, 5 832 034,
5 832 035, 5 832 036, 5 832 037, 5 832 038, 5 832 039,
5 832 040, 5 832 041, 5 832 042, 5 832 043, 5 832 044,
5 832 045, 5 832 046, 5 832 046, 5 832 047, 5 832 048,
5 832 049, 5 832 050 et 5 832 051) du Cadastre du
Québec, de la circonscription foncière de Montréal, et

- 1.3 portant l'adresse civique **35, rue Jean-Talon Ouest, Montréal (Québec) H9R 2W6**

(Ci-après collectivement appelés « l'Immeuble »)

2. IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE ET PERSONNE VISEE PAR L'AVIS

BRALEXO INVESTMENTS LTD/ INVESTISSEMENTS BRALEXO LTÉE est propriétaire de l'Immeuble en vertu d'un titre de propriété publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de **MONTREAL** sous le numéro **18 930 973** et son adresse est **7221, rue Clark, unité 100, Montréal (Québec) H2R 0A9**

3. DESIGNATION DE LA MUNICIPALITE ET DE L'UTILISATION AUTORISEE

Le terrain est situé dans la municipalité de **MONTREAL** et les utilisations résidentielles et commerciales sont autorisées sur ce terrain en vertu de la réglementation de zonage de cette municipalité.

4. DECLARATION PREALABLE

Le Comparant a déposé auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le plan de réhabilitation et les documents suivants qui s'y rapportent : Travaux de réhabilitation fait par la firme **QUALIFAB INSPECTION INC.**, numéro **E-14-442-1** en date du dix (10) novembre deux mille quatorze (2014).

5. RESUME DE L'ETUDE DE CARACTERISATION

Le résumé ci-joint de l'étude de caractérisation fait par la firme **Qualilab** le dix (10) novembre deux mille quatorze (2014) ainsi que la réalisation des travaux de réhabilitation, contresignés par le Comparant, font partie intégrante du présent avis et contient :

- 5.1 un énoncé de la nature des contaminants enlevés, éliminés ou présents dans le terrain et dont la concentration n'excède pas les valeurs limites réglementaires applicables;
- 5.2 un énoncé des catégories d'usages permis sur le terrain en fonction des valeurs limites réglementaires applicables ;
- 5.3 un résumé des travaux de décontamination qui ont eu lieu sur l'Immeuble;
- 5.4 la superficie du terrain occupée par les sols qui contiennent des contaminants dont la concentration a été ramenée en deçà des valeurs limites réglementaires ainsi que la

localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur;

- 5.5 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est;
- 5.6 une indication de la présence d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que la proximité d'un cours ou un plan d'eau de surface, le cas échéant.

Ce résumé est attesté par **Raymond MOREL** en date du **cinq (5) décembre deux mille quatorze (2014)**, dont copie conforme du formulaire d'attestation est annexée.

6. MODALITE PARTICULIERE A L'AVIS DE DECONTAMINATION

Le cas échéant, mention est faite que les restrictions suivantes à l'utilisation du terrain inscrites sur le registre foncier sont devenues caduques du fait de la décontamination : **n/a**

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un nouvel avis de contamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'Immeuble, ou partie de celui-ci.

!

1

1

1

1

EN FOI DE QUOI, LE COMPARANT A SIGNÉ

Signature du Comparant :

**BRALEXO INVESTMENTS LTD./
INVESTISSEMENTS BRALEXO LTÉE**

Par : Alexandre MATIC
Alexandre MATIC, président

**Signé à Pointe-Claire, le premier (1^{er}) mars
deux mille seize (2016)**

ATTESTATION

Je, soussignée, **Stéphanie MOREAU, notaire**, atteste que :

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du **Comparant**;
2. Le document traduit la volonté exprimée par le **Comparant**;
3. Le document est valide quant à sa forme;

Attesté à **Pointe-Claire**, province de Québec, ce **premier (1^{er}) mars deux mille seize (2016)**

Qualité : notaire

Adresse : **1, avenue Holiday, Tour Ouest, Bureau 200, Pointe-Claire
(Québec) H9R 5N3**

Stéphanie Moreau
Stéphanie Moreau, notaire

COPIE CONFORME

Stéphanie Moreau

FORMULAIRE D'ATTESTATION

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

1. LOCALISATION DU TERRAIN	
Adresse : 35, Rue Jean-Talon Ouest, Montréal, Québec	
N ^{os} de lots : 1 867 964	Coordonnées : DEG.DEC.NAD83 Latitude : 45° 32' 04'' Longitude : 73° 37' 09''
Nom du cadastre : Cadastre du Québec	
2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ☒ OU DU LOCATAIRE ☐	
Nom : Monsieur Alexander Matic	
Nom de l'entreprise : Investissements Bralexo Ltee	
Adresse : 5071, rue Garnier, Montréal, Québec	Code postal : H2J 3T1
N ^o de téléphone : 514-296-2072	N ^o de télécopieur : N/A
3. IDENTIFICATION DU DOCUMENT ATTESTÉ	
Titre : Travaux de réhabilitation, Propriété vacante, Lot 1 867 964, 35, rue Jean-Talon Ouest, Québec (E-14-442-1, 2014-11-10).	
Firme : Qualilab Inspection inc.	
Auteur : Patrick Dufresne, ing. et Geneviève Gauthier, ing. M. Env.	Date : 2014-11-10

Après vérification, j'atteste que le résumé représente bien le contenu de l'étude de caractérisation et est conforme aux exigences du *Guide de caractérisation des terrains* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

RAYMOND MOREL

Nom de l'expert (en lettres moulées)

Signature de l'expert

156

Numéro d'identification
de l'expert

Date

p. j. Résumé de l'étude de caractérisation

1^{er} mai 2008

Reconnu véritable, signé pour identification
et annexé à l'original No. des minutes
du notaire soussigné

Alexandre Matic

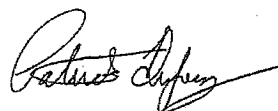
TRAVAUX DE RÉHABILITATION
- Résumé -

RAPPORT : E-14-442-1
DATE : 2014-11-10

CLIENT : BRALEXO INVESTMENTS LTD

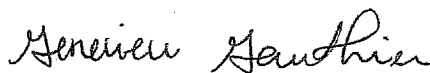
PROJET : PROPRIÉTÉ VACANTE
LOT 1 867 964
35, RUE JEAN-TALON OUEST
MONTRÉAL, QUÉBEC

PRÉPARÉ PAR :



Patrick Dufresne, ing.

RÉVISÉ PAR :



Geneviève Gauthier, ing. M. Env.

DISTRIBUTION :

Bralexo Investments Ltd., Monsieur Alexandre Matic (Original numérique + 1 copie)
Monsieur Jacques Dubois (Original numérique)
MDDELCC, Monsieur Yves Valiquette (1 copie)

Les services de Qualilab Inspection inc. ont été retenus par monsieur Alexandre Matic de la compagnie Bralexo Investments Ltd. pour réaliser une surveillance lors des travaux d'excavation de sols contaminés. Ces travaux ont été réalisés sur une propriété vacante située à l'angle des rues Jean-Talon et Clark à Montréal. La propriété à l'étude correspond au lot 1 867 964 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Les coordonnées du centre approximatif du site sont 73° 37' 09" de longitude ouest et 45° 32' 04" de latitude nord.

Lors d'une évaluation environnementale de site Phases I et II réalisée sur la propriété (Qualilab, rapports E-13-438-1 et E-13-503-1, datés respectivement du 26 novembre 2013 et du 3 décembre 2013), une contamination excédant les critères « B » de la Politique du MDDELCC avait été notée dans un forage (F-2). La propriété est une propriété zonée mixte et doit respecter les critères « B » de la Politique du MDDELCC (soit l'annexe I du Règlement sur la Protection et la Réhabilitation des Terrains - RPRT). Par conséquent, des travaux de restauration, soit l'excavation des sols contaminés, avaient été recommandés. Un plan de réhabilitation avait également été réalisé et déposé au MDDELCC. Selon le plan de réhabilitation déposé (Qualilab, rapport E-13-503-2, daté du 3 décembre 2013), un total de 84 m³ de sols contaminés situés dans la plage « B-C » (soit supérieurs à l'annexe I et inférieurs à l'annexe II du RPRT) était estimé, dans le secteur du forage F-2 de la propriété, sur la base de la méthode des polygones. Les études soulignaient également qu'une station-service avait opéré des activités entre 1972 et 1979 sur le site et que par conséquent, quiconque change l'usage de la propriété doit se conformer aux prescriptions de l'article 31.53 de la Loi.

La participation de Qualilab aux travaux de chantier a pris place entre le 10 septembre et le 22 octobre 2014 et a consisté en l'excavation de sols contaminés et la gestion appropriée de ceux-ci. Les travaux d'excavation des sols contaminés (secteur F-2) sur le site s'inséraient dans le cadre de travaux d'excavation réalisés pour la construction d'un nouveau bâtiment sur le site. Ces travaux consistaient en l'excavation complète de tous les sols de la propriété jusqu'au roc. Le mandat de Qualilab était à temps partiel, soit sur appel du client et se limitait à la gestion des travaux d'excavation des sols contaminés supérieurs aux critères « B » (soit l'annexe I du RPRT) et à assurer un rôle de conseiller pour le déroulement du projet comme par exemple des recommandations sur le mode de gestion appropriée des sols « A-B » présents sur l'ensemble du site. En plus des travaux d'excavation des sols contaminés « B-C » (secteur F-2), tel que présenté dans le plan de réhabilitation, Qualilab a réalisé la prise d'échantillons de sols supplémentaires pour confirmer la concentration de sols contaminés « A-B » du site à l'étude, outre le secteur contaminé « B-C », pour le site de disposition, superviser le nettoyage et la gestion des sols contaminés découverts dans le secteur de la fosse d'anciens réservoirs et à assurer l'échantillonnage d'eau en vue de l'obtention d'un permis de rejet à l'égout.

À la fin des travaux d'excavation des sols contaminés supérieurs aux critères « B », des échantillons de sols ont été prélevés sur les parois finales et dans le fond des excavations. Au total, 5 échantillons (4 parois et un fond d'excavation) et 1 duplicata ont été prélevés dans le secteur de la fosse des anciens réservoirs et un total de 3 échantillons (3 parois) et 1 duplicata ont été prélevés dans le secteur contaminé « B-C ». Il est à noter qu'aucun échantillon n'a été prélevé

sur la paroi sud-ouest de cette excavation qui donnait sur la limite de propriété (trottoir de la rue Clark) dont la paroi était bétonnée, de même que sur le fond d'excavation, qui donnait sur le roc.

Tous les échantillons de sols prélevés ont été acheminés au laboratoire pour effectuer des analyses chimiques. Les paramètres analysés dans le secteur contaminé « B-C » sont les hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀ et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et les paramètres analysés dans la fosse des anciens réservoirs sont les hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM) et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

Le tableau suivant présente la classification environnementale des sols des échantillons en fonction des résultats des analyses chimiques et selon les valeurs limites indiquées aux annexes nos I et II du *Règlement sur la protection et la réhabilitation de terrains* et selon la Grille des critères génériques pour les sols de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* du MDDELCC :

Classification environnementale des sols selon la Politique et selon le RPRT

Secteurs	Date	Échantillon no	Intervalle d'échantillonnage / profondeur (m)	Paramètres analysés					
				HAP		HAM		C ₁₀ -C ₅₀	
				Politique	RPRT	Politique	RPRT	Politique	RPRT
Fosse des anciens réservoirs	26-9-14	Paroi-1-N-O	3,3 - 4,3	A-B	< I	A-B	< I	-	-
		Paroi-1-N-E	3,0 - 4,3	ND	ND	ND	ND	-	-
		Paroi-1-S-O	3,0 - 4,3	ND	ND	ND	ND	-	-
		Paroi-1-S-E	3,3 - 4,3	ND	ND	ND	ND	-	-
		Fond-Tank	P = 4,3	A-B	< I	ND	ND	-	-
Contaminé « B-C »	26-9-14	Exc-1-Paroi-S-E	1,0 - 1,8	A-B	< I	-	-	ND	ND
	3-10-14	Exc-1-Paroi-N-O	1,0 - 1,6	A-B	< I	-	-	ND	ND
	22-10-14	Exc-1-Paroi-N-E	1,0 - 1,8	A-B	< I	-	-	A-B	< I

ND : Non détecté (donc < A de la Politique du MDDELCC ou < à l'Annexe I du RPRT)
- : Non analysé

La propriété à l'étude est une propriété zonée mixte et doit respecter les critères « B » de la Politique du MDDELCC ou l'annexe I du Règlement sur la Protection et la Réhabilitation des Terrains (RPRT). Les résultats des analyses chimiques provenant des échantillons de sol n'indiquent aucun dépassement des critères « B » de la Politique du MDDELCC (ou l'annexe I du RPRT) dans les parois et les fond des excavations.

Les travaux d'excavation des sols du secteur contaminé « B-C » ont été effectués selon les exigences du MDDELCC et selon un plan de réhabilitation approuvé. Lors de ces travaux, un total de 623,55 tonnes métriques de sols contaminés situé dans la plage « B-C » ont été excavés et disposés au site de Waste Management à Ste-Sophie.

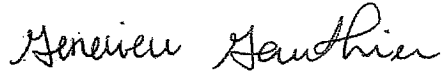
Les travaux d'excavation des sols du secteur de la fosse ont été effectués selon les exigences du MDDELCC. La contamination élevée de ce secteur a été découverte en cours de travaux. Lors de ces travaux, un total de 424,96 tonnes métriques de sols contaminés supérieurs « C » ont été excavés et disposés au site Solution Eau-Air-Sol à Montréal Est.

La réhabilitation du site, contenant des sols contaminés supérieurs aux critères « B » de la Politique, est terminée pour la propriété correspondant au lot 1 867 964 (anciennement le 35 rue Jean-Talon Ouest à Montréal). Qualilab rappelle qu'aucun sol résiduel n'est présent sur le site compte tenu de la nature du projet, sauf une faible quantité de sols « A-B » présente dans le secteur de la fosse. Qualilab indique également qu'aucune intervention supplémentaire n'est requise au niveau de l'eau souterraine suite aux travaux réalisés.

Nous espérons que les informations contenues dans ce résumé répondent à vos attentes et aux exigences du mandat qui nous a été confié. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour de plus amples renseignements.

QUALILAB INSPECTION INC.

Préparé par : 
Patrick Dufresne, ing.

Révisé par : 
Geneviève Gauthier, ing. M. Env

GG/PD

Reconnu véritable, signé pour identification
et annexé à l'original No. _____ des minutes
~~du notaire soussigné~~